



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 09.12.2022

Numéro de publication: BH07-0000003531

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en Aarticle 97 ORC, Fonds de prévoyance de Bertholet + Mathis S.A. en liquidation

Organisation concernée:

Fonds de prévoyance de Bertholet + Mathis S.A. en liquidation

CHE-109.764.819

c/o: Bertholet, Mathis S.A.

Avenue du Grey 84

1018 Lausanne

Contexte:

Dans le cadre de la liquidation totale du **Fonds de prévoyance de Bertholet + Mathis S.A. en liquidation**, dont le siège est à Lausanne, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé, par décision du 7 décembre 2022, le transfert de la fortune et des engagements ainsi que la répartition des fonds libres conformément à l'article 53c LPP. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, Avenue du Grey 84, Case postale 123, 1000 Lausanne 22. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Approbation du transfert des engagements et de la fortune ainsi que des principes du plan de répartition de la fortune libre de la fondation du 7 décembre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Fin du délai: 09.01.2023

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne